



Déclaration liminaire au CSA en sa formation spécialisée du 20 mars 2026

Madame la Présidente de la formation spécialisée du CSA, monsieur le procureur général, Mesdames et Messieurs,

Nous avons débuté le mois de mars avec la réinstauration du timbre fiscal, sans que les conditions minimales ne soient réunies au sein des greffes (textes promulgués, outils informatiques adaptés, équipements livrés, formulaires actualisés, information nationale des justiciables, etc.). Encore une fois, ce sont nos collègues, toutes catégories confondues qui ont dû subir les désagréments du retour du timbre fiscal dans les juridictions.

Cela nous rappelle le manque d'anticipation et de moyens auquel nous avons régulièrement à faire face à chaque réforme ou réorganisation.

Concernant la mise en place de la loi « SURE », prochaine réforme pénale qui va impacter les juridictions, sans moyens à la hauteur des ambitions du garde des Sceaux, ce sera une entrée à vitesse grand V dans le mur !

Une réforme de cette ampleur risque de se voir mise en place à marche forcée, sans les moyens nécessaires dévolus aux besoins des greffes, et cela va venir impacter les services pénaux déjà exsangues...

Bien sûr, ce seront les personnels de justice qui le paieront par leur santé et des risques psychosociaux supplémentaires à venir.

Le déménagement des services civils du TJ de Toulouse vers le site Deville est un sujet très anxiogène pour les collègues qui sont concernés qu'ils soient fonctionnaires ou magistrats. Nous aurons l'occasion de développer les points de crispation sur ce sujet inscrit à l'ordre du jour.

Concernant nos collègues RQTH, les demandes d'aménagement de poste de travail sont encore trop souvent en attente de réalisation dans un délai raisonnable. Il est nécessaire de pouvoir avoir un suivi de ces demandes au niveau de la FS afin de comprendre d'où viennent les blocages.

De la même façon, nous regrettons les pannes récurrentes des ascenseurs du TJ de Toulouse qui ont un impact sur l'ensemble du personnel et surtout sur nos collègues en situation de handicap.

Enfin, nous déplorons une fois de plus d'être obligé d'évoquer lors de cette formation spécialisée, des pratiques managériales préoccupantes générant un climat de travail dégradé. Ce constat est d'autant plus alarmant puisque cela s'ajoute à une charge de travail toujours plus importante et un sous-effectif chronique dans les personnels de greffes.

A quand la mise en place de conditions de travail enfin décentes pour l'ensemble des agents ?

Merci pour votre attention

Les élus CSA de l'UNSa-SJ